Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212203285-20260227-2026_02_10-DE

CÔTES D'ARMOR
Saint Servais

Extrait du registre de délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-SERVAIS, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Béatrice BILLAUX, Maire.

Présents : Béatrice BILLAUX, Christian COAIL, Yannick LE BOURDONNEC, Juliette CHOUPAULT, Jacques LAMBERT, Laëtitia LE LOSTEC, Frédéric GUILLOSSOU, Éric LE BON, Gwenola COÏC, Mickaël LE CERF

Absents :
Excusés : Victoria QUEFFELEC

Gwenola COÏC a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-02-10

Programme de voirie 2026

Mme la Maire expose qu'il y a lieu de valider le programme de voirie 2026 suite aux travaux de la commission Voirie. Elle présente les devis reçus par le service Voirie de Guingamp Paimpol Agglomération et par l'entreprise ADH TP SERVICE

Assistance à maitrise d'œuvre : 2.5% du montant des travaux HT réalisés (1211.58€ HT)

DEVIS DU SERVICE VOIRIE DE GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

VC de BENVERN :
Enrobé :7038.90€ TTC
Reprise pluviale et tranchée pour couper les racines des sapins le long de l'enrobé : 5689.00€ TTC
Calage Enrobé : 788€ TTC

VC de TREGONVAL :
Enrobé : 15 807,66€ TTC
Dérasage des accotements et curage des fossés : 1092.00€ TTC
Calage des accotements : 1492,50€ TTC

VC de KERNON :
Enrobé : 1672,44€ TTC
Préparation des enrobés : 789,50€ TTC
Calage des enrobés : 787.50€ TTC

VC de COZ PORS :
Enrobé : 8157,28€ TTC
Préparation des enrobés : 1180.00€ TTC
Calage des enrobés : 918.00€ TTC

IMPASSE ST PRIX :
Enrobé entrée de l'impasse : 2579.50€ TTC

TREFFLAY :
Arasement des accotements et curage des fossés : 6347,00€ TTC

DEVIS DE ADH TP SERVICES

VC de BODELZI : 25 926.62 € TTC

VC de KERBAGOT (Pose de buses) : 950.47 € TTC

Après délibération, le conseil municipal :

- Valide le programme de voirie 2026 et autorise la Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire

B. BILLAUX